



Renseignements sur CV anciens employeurs

Par **Framboise74**, le **18/12/2024** à **05:32**

Bonjour, je voudrais savoir si mon ancien employeur qui m'a licencié abusivement à le droit d'enquêter et de se renseigner sur mes anciens employeurs que je n'avais pas noté dans mon CV que je lui avais donné lors de mon embauche. J'ai été licenciés en 2022 et il a ressorti mon CV récemment pour noté au stylo les employeurs que je n'avais pas noter. le CV a été ressorti et se trouve dans les pièces que nous a donné son avocate . Merci pour votre aide

Merci de vos réponses

Par **Isadore**, le **18/12/2024** à **06:41**

Bonjour,
Dans le cadre d'une procédure judiciaire, il n'est pas interdit à votre employeur de faire de telles recherches.

Mais je ne vois pas trop à quoi ça lui sert ni comment il a eu accès à ces informations si vous ne les avez pas diffusées vous-même sur Internet.

Par **Framboise74**, le **18/12/2024** à **10:43**

Bonjour, il veut prouver que je n'avais pas les compétences pour un reclassement interne. A noté que la femme de mon ex patron travaille à la sécurité sociale et donc avec le numéro de sécu c'est simple de retrouver les anciens employeurs, sauf pour l'intérim seul le nom de l'agence est indiqué et mon ex patron à trouver le nom des entreprises+ les postes occupé !

Par **Pierrepauljean**, le **18/12/2024** à **11:26**

bonjour

dans votre CV avez vous mentionné un ou plusieurs diplomesque vous n'auriez pas

obtenus?

Par **Marck.ESP**, le **18/12/2024** à **11:46**

Bonjour et bienvenue

Sur un plan plus général, ce CV était-il sincère ?

Par **Isadore**, le **18/12/2024** à **12:36**

Il serait étonnant que l'épouse de votre ancien employeur s'amuse à mettre en jeu son poste, et même si c'était le cas cela impliquerait que votre ancien employeur n'a pas d'avocat.

Est-ce que votre employeur n'aurait pas tout simplement pas pu obtenir ces informations par le biais de son réseau ?

Et qu'en dit votre avocat ?